

**Département de Loire-Atlantique  
Commune de LE BIGNON**

**Régularisation de la situation administrative  
De l'unité de fabrication de produits alimentaires  
Exploitée par la société GASTRONOME  
18, rue de la forêt, commune de LE BIGNON**

**Avis et Conclusions du Commissaire Enquêteur**

Lundi 21 novembre 2011 – mercredi 21 décembre 2011

Le commissaire enquêteur

Hervé SALMON.



## AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

La présente enquête porte sur la régularisation de la situation administrative de la société GASTRONOME au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

### 1 - Emplacement :

Son emplacement est parfait, situé en zone d'activité, entre la départementale 137 et l'autoroute A83. Il ne pose aucun problème pour la desserte routière avec de grands espaces de stationnement et de manœuvre.

### 2 - Visite de l'établissement :

Elle ne m'a pas permis de déceler de dysfonctionnements notoires tels que fuites, dépôts non contrôlés, stagnations.... Les produits entreposés me paraissent l'être dans de bonnes conditions.

### 3 - Dossier d'actualisation :

Sa lecture m'a permis de constater une réelle concordance entre ce qui était annoncé et ce que j'ai pu vérifier de visu sur le terrain.

### 4 - Dossier de régularisation de situation administrative :

Il a été transmis à l'autorité environnementale le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, l'avis de cette dernière est réputé favorable.

### 5 - Plusieurs éléments ont cependant attiré mon attention :

#### 5 - 1 La station d'épuration

J'ai pris en charge ce dossier de fin octobre 2011 à fin janvier 2012, période à laquelle les risques d'émanations olfactives ne sont pas les plus importants.

Les travaux effectués en 2011 ont été une source importante de nuisances olfactives et on peut espérer que la fin de ces travaux signe la fin de ces désagréments.

Dans le mémoire en réponse, il a été signalé qu'un partenariat existait avec la société ARDELICE chargée d'alerter la société GASTRONOME en cas d'émanations olfactives désagréables. On pourrait envisager un partenariat de ce type avec les habitants des hameaux riverains.

Une lagune doit être curée en 2012. Je préconise qu'une information des riverains soit réalisée bien avant le début des travaux. Ce type d'information pourrait être communiqué aux riverains avant toute autre intervention pouvant générer des nuisances.

Si des désagréments devaient encore subsister après ces travaux, il faudra envisager la couverture partielle des installations relatives à l'arrivée des effluents et au dégraissage.

#### 5 - 2 Benne verte recevant les graisses

Le procédé utilisé ne me paraît pas très fiable. La bâche sensée assurer l'étanchéité n'est pas en très bon état, en partie arrachée par le vent et déformée par le poids de l'eau de pluie qui stagne. Après vidange de cette benne, des quantités importantes de graisse (plusieurs kilos) restent sur le sol et dégagent une odeur déjà très désagréable au mois de janvier (qu'en sera-t-il dans les mois plus chauds). De plus l'accès à cette benne n'est pas suffisamment sécurisé

(juste un rubalise, nettement insuffisant). Je préconise la pose de barrière empêchant les passants d'y accéder.

### 5 - 3 Odeurs de friture

Elles sont réelles et je conçois qu'elles constituent une gêne. Les personnes venues aux permanences et ayant signalé ce problème habitent Landjard et L'Essart-Moreau, hameaux situés au sud-ouest de l'usine. On peut supposer que ces nuisances surviennent lorsque les vents sont orientés Nord Est → Sud Ouest ou en l'absence de vents. Aucune remarque n'a été faite de la part de riverains situés à l'Est de l'usine. Or des travaux de nettoyage de l'installation ont été effectués en 2011 mais je n'ai pas réussi à savoir si les riverains avaient constaté une amélioration depuis.

Dans le dossier, il n'est pas mentionné d'entretien régulier des systèmes de filtration. C'est à mon sens un point qu'il faut ajouter.

Cette installation date de la création de l'usine en 1993. Une étude réalisée par une entreprise spécialisée devrait permettre de préciser si de nouveaux équipements s'imposent ou si le remplacement de certains existants permettraient d'optimiser les performances de cette installation.

## CONCLUSION

- Au terme d'une enquête d'une durée de 31 jours consécutifs,
- après avoir étudié attentivement le dossier soumis à enquête,
- après avoir visité les lieux et rencontré les responsables de l'entreprise,
- après avoir assuré la tenue de 5 permanences,
- après avoir analysé les observations formulées au registre d'enquête,
- après avoir délivré un procès-verbal mentionnant les remarques du public,
- après avoir reçu un mémoire en réponse de la société GASTRONOME,
- considérant que les conditions de l'enquête ont respecté la législation et la réglementation en vigueur pour ce qui est des avis de publicité dans la presse et l'affichage en mairie
- considérant que cet affichage a bien été maintenu et vérifié tout au long de cette enquête,
- considérant que le dossier soumis à enquête offrait de bonnes conditions de consultation et que sa composition et son contenu étaient conformes aux textes en vigueur,
- considérant que les permanences se sont tenues dans de bonnes conditions d'organisation tant pour le public que pour l'enquêteur,
- Considérant l'accord tacite de l'autorité environnementale,
- Considérant la délibération en date du 16 décembre 2011 du conseil municipal des SORINIERES,
- Considérant la délibération en date du 10 novembre 2011 du conseil municipal de MONTBERT

**J'émet un avis favorable** pour la régularisation de la situation administrative de la société GASTRONOME' assorti de deux recommandations et d'une préconisation.

**Je recommande** que soit mis en place un groupe de travail comprenant les responsables de la société GASTRONOME, de la Lyonnaise des Eaux, des représentants des riverains, des sociétés présentes sur la zone d'activité, des associations de protection de l'environnement, de pêcheurs, de la municipalité du Bignon des communes avoisinantes et de l'autorité environnementale, avec la

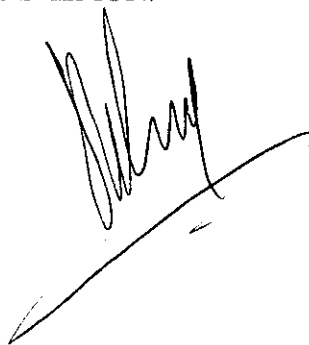
participation éventuelle d'experts, afin de constater annuellement les performances (les données devant être incontestables) de la station d'épuration, et de proposer des solutions en cas de dysfonctionnement et de nuisances olfactives.

**Je recommande** en outre, la sécurisation de la benne destinée à recevoir les graisses ainsi qu'une meilleure étanchéité.

**Je préconise** un audit du système de traitement des odeurs de friture, afin d'optimiser son efficacité.

Fait à CARQUEFOU le 30 janvier 2011

Le commissaire enquêteur  
Hervé SALMON.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hervé Salmon', written over a horizontal line that extends to the right.